

## Checklist des actions à mener pour faire face à la crise

Pour chacun de ces points, nous disposons d'informations plus détaillées.

N'hésitez pas à nous interroger : [covid19@medef.fr](mailto:covid19@medef.fr),  
ou à consulter nos dossiers thématiques sur le site <https://www.medef.com/fr/> et sur l'extranet  
<https://extranet.medef.com/fr/>

- ❖ Le justificatif de déplacement professionnel est disponible [ici](#)
- ❖ Liste des établissements ne pouvant plus accueillir de public et exemptions :  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041723302&categorieLien=id>

### Checklist :

#### 1- Protéger vos salariés :

- *Eviter les déplacements professionnels.*
- *Rapatrier les salariés actuellement à l'étranger dans les meilleurs délais.*
- *Respecter les règles de distanciation*
- *Inviter les salariés à observer les mesures barrières :*
  - ✓ *Se laver les mains très régulièrement*
  - ✓ *Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir*
  - ✓ *Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades*
  - ✓ *Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter*
  - ✓ *Eviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts*
- *Organiser le télétravail (sauf exception rendant obligatoire le déplacement pour l'exercice de l'activité professionnelle)*
- *Organiser les rotations d'équipes si le télétravail n'est pas possible*
- *Faire en sorte que les salariés évitent :*
  - ✓ *Les lieux où se trouvent des personnes fragiles ;*
  - ✓ *Toute sortie ou réunion non indispensable (conférences, meetings, etc.) ;*
  - ✓ *Les contacts proches (cantine, ascenseurs, etc.).*
- *Garder contact avec le CSE*

#### 1- Assurer la continuité des opérations :

- *Construire des scénarios d'impact sur les ventes (à plusieurs échéances)*
- *Construire un plan de contingence pour chaque scénario*
- *Construire et suivre un plan de continuité (PCA)*  
: [https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions\\_services/politique-et-enjeux/entrepreneuriat/Guide-PCA-en-cas-de-crise-majeure.pdf](https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/politique-et-enjeux/entrepreneuriat/Guide-PCA-en-cas-de-crise-majeure.pdf)
- *Analyser la solidité de ses clients ;*
- *Analyse de la solidité de ses fournisseurs ; diversifier ses fournisseurs*
- *Faire le point sur la présence des salariés*
- *Prévoir de recourir aux heures supplémentaires si nécessaire*

## 2- Gérer le chiffre d'affaire et les marges

- *Envisager le chômage partiel ;*
- *Envisager le partage de main d'œuvre*
- *Décaler ses embauches*
- *Déplafonnement des heures supplémentaires*
- *Analyser ses coûts variables*
- *Réduire ses couts et reporter les dépenses non indispensables*

## 3- Gérer sa trésorerie

- **Faire des scénarios de trésorerie** (si possible sur 3 mois pour faciliter les demandes auprès de sa banque) et faire le point avec :
  - ✓ *Ses fournisseurs sur les factures à payer et commandes à venir, mobiliser les aides prévues par l'Etat (reports de charges sociales, fiscalité...)*
  - ✓ *Ses clients sur le paiement des factures émises ou à venir (éventuellement se rapprocher de son assureur-crédit.*
  - ✓ *Appeler sa banque et négocier ses lignes de crédit et prêts etc, obtenir des avances de créances (notamment grands clients, marchés publics) ; étaler les prêts et demander des différés de remboursement*
- **Solliciter Bpifrance si besoin** : <https://contacts.bpifrance.fr/serviceclient/demande/siege> numéro vert (0969370240) (pour en savoir plus : <https://www.chefdentreprise.com/Thematique/gestion-finance-1025/finance-2035/Breves/Coronavirus-Bpifrance-debloque-millions-euros-soutenir-entreprises-347912.htm>)
- **Décaler les échéances fiscales**
  - ✓ *Demander des dégrèvements d'impôts et taxes*
  - ✓ *Décaler les échéances sociales*
  - ✓ *Décaler les paiements des loyers*
  - ✓ *Faire le point sur les remboursements fiscaux, sociaux (activité partielle)*
  - ✓ *Gérer les stocks*
  - ✓ *Evaluer le besoin de recourir à l'activité partielle*

## 4- Divers

- *Communiquer régulièrement avec ses équipes*
- *Rester solidaire avec ses clients et fournisseurs*
- *Former ses salariés (à voir car l'activité partielle coûte alors 100 % du salaire)*
- *Développer des offres spécifiques*
- *Etudier des reconversions temporaires si pertinent*
- *Proposer des solutions de garde d'enfant, transports...*
- *Communiquer sur l'entreprise, sa contribution à la crise, les bonnes pratiques*